

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par
M. Fourage, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, substituer aux mots : « par la même voie », les mots : « dans la même forme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.